

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Mc Cutcheon

<https://www.cadre21.org/membres/b5b9c68a11df961927693718>

Date d'obtention : 2024-09-18 15:26:13



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer la personne qui signale la situation, démarrer Sexto et remplir la grille d'évaluation de l'incident.
- 2- Rencontrer la victime et remplir la grille d'évaluation de l'incident. Confisquer son cellulaire, sans regarder le contenu.
- 3- S'il y a des témoins, les rencontrer et remplir la grille.
- 4- Si l'auteur est à l'école et qu'il collabore, le rencontrer, faire la grille et confisquer son cellulaire. Ensuite, contacter le service de police.
- 5- Si l'auteur ne collabore pas: contacter la police.

Si l'auteur est un adulte, remplir la grille avec la victime et ensuite avec les témoins. Remplir la grille, confisquer le(s) cellulaire(s) qui contiennent des preuves et contacter le service de police.

Si c'est le parent qui se présente à l'école: le référer au service de police, en offrant du soutien à la victime (son enfant).

S'il revient à l'école avec le jeune, qui ne veut pas aller au poste de police, le rencontrer, faire la grille, confisquer son cellulaire et contacter la police.

S'il y a des témoins les rencontrer avant pour avoir leur version et remplir la grille.

Si l'auteur est un élève, le rencontrer pour l'aviser de la situation et confisquer son cellulaire, mais sans remplir la grille et contacter le service de police.

Si l'auteur est un adulte, remplir la grille (avec le jeune qui signale la situation, la victime et s'il y a des témoins), confisquer le(s) cellulaire(s) et contacter le service de police.

Si les policiers nous contactent pour demander qu'on confisque le cellulaire d'un élève, leur répondre qu'un ne peut prendre leur rôle, ils doivent le faire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cela peut devenir complexe selon chaque situation possible. Il faut alors se référer à l'aide-mémoire et s'informer pour bien respecter le protocole SEXTO.

Il faut se rappeler de remplir la grille d'évaluation avec l'élève qui signale la situation, le(s) témoin(s) et l'auteur, lorsqu'il collabore. Il faut confisquer les cellulaires qui ont du contenu pornographique, sans jamais les regarder et ensuite contacter le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est de rencontrer la victime pour l'aviser et remplir la grille d'évaluation, surtout si c'est un autre élève qui a signalé la situation. La surprise et les émotions pourront rendre cette étape particulièrement difficile et les techniques d'interventions devront être ajustées en fonction de la réaction de la victime. Notre travail sera aussi de la protéger et la rassurer.